



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES
AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON



APRÈS LE SÉISME DU 11 MARS APPEL À LA SOLIDARITÉ ET LA GÉNÉROSITÉ DES ENTREPRISES POUR LE FUTUR LYCÉE FRANCO-JAPONAIS DE TOKYO

Tokyo, Juin 2011

LES DONNÉES DES ENTREPRISES SONT NÉCESSAIRES POUR RÉALISER DEUX ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES PRIORITAIRES

La crise engendrée par le séisme du 11 mars a affecté la vie de tous, et aussi celle des 1000 élèves français, japonais et de pays tiers scolarisés au Lycée franco-japonais de Tokyo. Le Lycée a réouvert le 4 avril, et au 20 mai seulement 680 élèves y ont repris leur scolarité.

Il est probable que de nombreux enfants ne reviendront pas à court terme et l'effectif devrait se stabiliser autour de 800 élèves à la rentrée de septembre. Le retour au niveau atteint avant le séisme prendra sans doute un certain temps. Cet établissement pourrait dans ce cas faire face à des difficultés, au moment où vient d'être lancé le chantier du nouveau lycée, qui doit ouvrir en 2012 sur le site de Takinogawa. Ce nouveau lycée avait en effet été conçu sur la base d'une projection prévoyant un effectif de 1250 élèves en 2015.

La pérennité du Lycée constitue un enjeu essentiel pour la communauté française, qui se distingue par son enracinement dans le tissu japonais. Elle constitue aussi un message fort pour le Japon en ce que la poursuite du projet « Takinogawa 2012 » marquera de manière très symbolique la confiance de la France dans l'avenir du Japon. Autant que l'indispensable aide matérielle, le Japon attend en effet de la communauté internationale des gestes concrets comme celui-ci, montrant que les liens profonds qui unissent les peuples ne sont pas remis en cause par les difficultés actuelles.

Les perspectives du Lycée Franco-Japonais de Tokyo sont fondamentalement saines. Cet

établissement qui a vu ses effectifs augmenter de 3,6% par an en moyenne au cours des 30 dernières années, offre des conditions très attractives, notamment sur le plan des droits de scolarité mais aussi par les infrastructures exceptionnelles dont il disposera dans son nouveau site de Takinogawa à partir de 2012. Le Lycée demeure donc viable à moyen terme malgré la crise actuelle, à condition que nous l'aidions à passer ce cap difficile.

Début 2011, la CCIFJ avait lancé un premier appel au mécénat d'entreprises afin de pouvoir réaliser la construction complète d'une piscine couverte pour l'établissement. Au 10 mars 2011, déjà 75 millions de yen avaient été réunis et l'effort se poursuivait avec optimisme.

Aujourd'hui, les difficultés de financement à court terme du Lycée nous conduisent à orienter ces dons vers deux équipements pédagogiques prioritaires et à poursuivre plus que jamais cette campagne d'appel à la générosité des entreprises.

Ces équipements sont :

Rénovation et équipement de la piscine

La piscine actuelle sera rénovée et un système de chauffage de l'eau installé. Ce bassin de 25 mètres sur 7 lignes pourra alors être utilisé pendant plus de 4 mois en période scolaire – coût estimé : 60 millions de yen.

Création d'un auditorium

L'équipement complet de l'auditorium de 280 places, prévu dans le projet initial, est maintenant remis en question. Seuls les dons

reçus permettront de le réaliser - coût estimé : 100 millions de yen.

C'est donc au moins 160 millions de yen qui sont nécessaires, et la CCIFJ vous serait très reconnaissante de bien vouloir étudier la possibilité de faire un don pour le projet Takinogawa 2012 (nouveau Lycée Franco-Japonais de Tokyo). Toutes les sommes récoltées trouveront une affectation vers un investissement de long terme dans le nouvel établissement, et prioritairement pour la piscine et l'auditorium.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en l'assurance de ma parfaite considération.

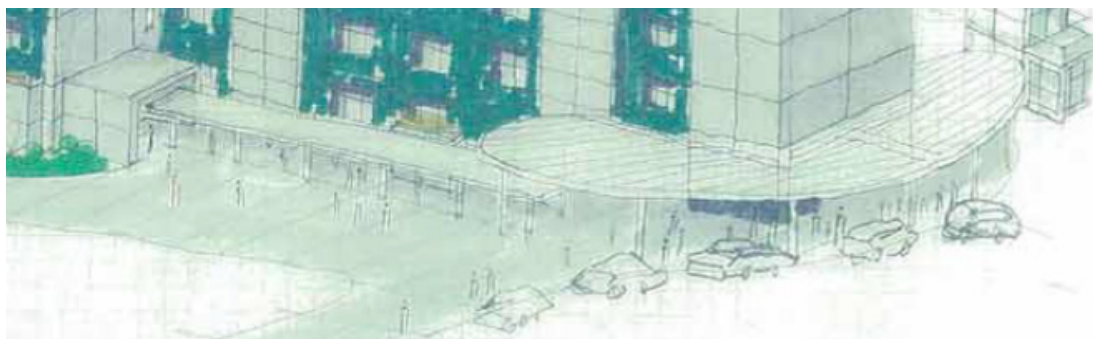
Bernard Delmas
Président de la CCIFJ

Contacts :
Comité Lycée de la CCIFJ
Benoît Chauvel, administrateur
bchauvel@nbkk.co.jp

Cécile Vérié, co-directeur événements et communication
c.verie@ccifj.or.jp

MONTANT DES PROMESSES DE DONS (JUIN 2011)

1	TOTAL TRADING INTERNATIONAL.....	¥29,904,306
2	MICHELIN.....	¥18,095,500
3	SAINT GOBAIN GROUP	¥10,000,000
4	LVMH.....	¥10,000,000
5	ERAMET.....	¥8,095,500
6	DENIS FRÈRES GROUP	¥6,000,000
7	CHANEL.....	¥5,000,000
8	RICHEMONT - CARTIER	¥5,000,000
9	AIR LIQUIDE JAPAN	¥5,000,000
10	NISSAN	¥5,000,000
11	PEUGEOT-CITROEN.....	¥5,000,000
12	SANOFI AVENTIS	¥5,000,000
13	AIR FRANCE.....	¥2,000,000
14	KUDAN FINANCE.....	¥1,000,000
	TOTAL	¥115,095,306



1. PRÉSENTATION DU PROJET TAKINOGAWA 2012

1.1 Préambule



Le lycée est localisé actuellement sur deux sites :

- » Le site de Fujimi, propriété de l'État français, loué au lycée pour un montant symbolique de 150€/an.
- » Le site de Ryuhoku, loué à la mairie de Taito-ku.

L'augmentation constatée et prévisible des effectifs, qui ont doublé en 10 ans, et la saturation des locaux existants ont poussé l'équipe du lycée, l'Ambassade de France et la Chambre de commerce et d'industrie française du Japon à chercher de nouveaux bâtiments pour l'établissement.

La relocalisation du lycée sur le site de Takinogawa, dans l'arrondissement de Kita, permet d'apporter une réponse pérenne au problème de la surcharge des classes. Cette solution est le fruit d'études et de réflexions menées depuis 2003 en concertation avec la communauté française :

2003 à 2005 : réalisation d'un livre blanc

2006 : étude de faisabilité immobilière et financière de tous les scénarios possibles

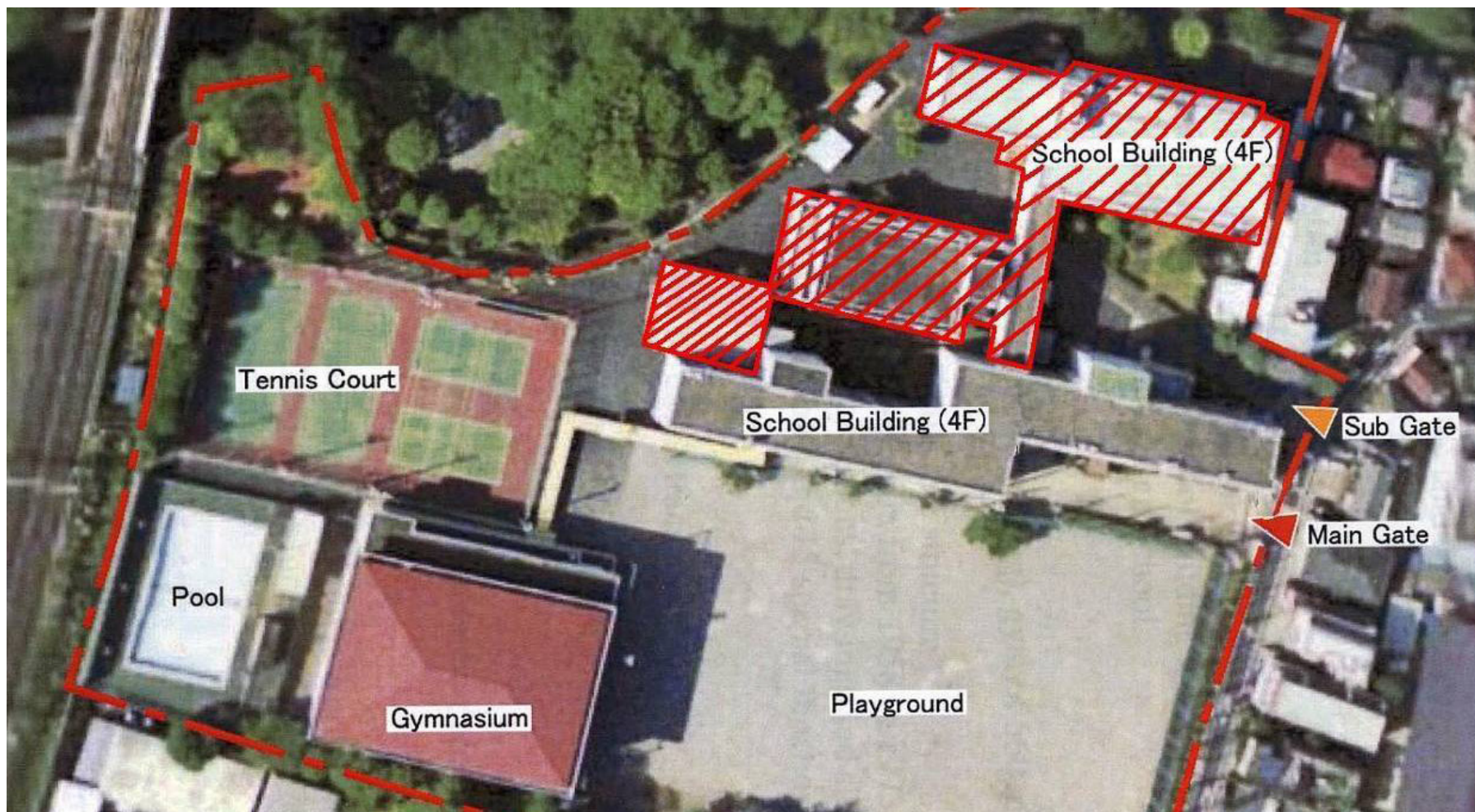
2007 : discussions avec les propriétaires des sites identifiés

2008 : étude juridique et fiscale avec un cabinet d'avocats

2008 : diagnostic détaillé des bâtiments de Takinogawa

2009 : définition du montage avec le Gouvernement de Tokyo

Le projet de rénovation et d'adaptation



Les bâtiments au Nord seront reconstruits.

Le bâtiment au Sud et le gymnase, dans un état satisfaisant, seront rénovés et mis aux normes.

1.2 L'augmentation des effectifs et le développement du lycée

Hausse prévisible des effectifs (avant le séisme du 11 mars 2011)

- » Progression moyenne de 3,6% par an entre 1978 (373) et 2008 (1090) (30 ans).
- » Progression moyenne de 6,6% par an entre 2003 (792) et 2008 (1090) (5 ans).
- » Baisse en 2009 (60 élèves de moins que l'année précédente)
- » Début de reprise en 2010, 1037 élèves inscrits.

☞ Hypothèse basse : 3,6% par an => 1250 élèves en 2015, 1500 en 2020, 1800 en 2025

Une faible proportion des inscriptions dépend de la conjoncture économique

- » Les effectifs sont constitués à 70% d'une base stable : 40% des enfants inscrits sont issus de couples franco-japonais installés au Japon ; 10% le sont de couples d'expatriés français du secteur public (ambassade) ; 20% de couples d'expatriés étrangers travaillant majoritairement dans des ambassades de pays de l'Union européenne ou de pays francophones.
- » 30% des enfants inscrits sont issus de couples d'expatriés du secteur privé et peuvent donc être affectés par la conjoncture économique.

Le montant des droits de scolarité et des aides de l'État rendent le lycée attractif

- » Les droits de scolarité (0,9 Myens/an en moyenne pour les français et 1,4 Myens/an en moyenne pour les étrangers) sont beaucoup plus faibles que ceux des autres écoles internationales (American School – 2,15 Myens/an, British School – 2 Myens/an...)

- » Malgré l'augmentation de 15% des frais de scolarité pour le financement du projet immobilier, ces droits de scolarité restent très compétitifs.
- » L'État français accorde des bourses aux Français en fonction de leurs ressources. Ces bourses peuvent couvrir l'intégralité des frais de scolarité.
- » Les frais de scolarité sont intégralement remboursés pour les enfants français des classes de seconde, première, terminale. Cette « gratuité » n'affecte pas les finances du lycée puisque les droits de scolarité sont payés au lycée, mais remboursés par l'État aux parents...



Le lycée va pouvoir développer son offre pédagogique grâce aux avantages du nouveau site

- » Elargissement de l'offre scolaire en maternelle et éventuellement accueil plus précoce des enfants conformément au vœu de nombreuses familles.
- » Développement d'une section bilingue français/anglais.
- » Ouverture d'une filière français/japonais selon le souhait formulé par plusieurs entreprises internationales (Nissan Motors entre autres) qui cherchent à scolariser les enfants de leurs cadres japonais ayant vocation à travailler en France.
- » Ouverture internationale et européenne renforcée dans le cadre d'un partenariat avec les ambassades concernées.

☞ Le développement de cette offre pédagogique peut permettre, à court terme, d'ouvrir 4 classes supplémentaires, soit d'accueillir 100 élèves de plus. Le déménagement du lycée consiste aussi bien en un projet immobilier qu'en un nouveau projet éducatif.

1.3 Les atouts du site de Takinogawa

- » Ce nouveau site a été identifié après de longues recherches. Toutes les solutions possibles - location et/ou acquisition, un site/plusieurs sites, propriétaire public/privé – ont été analysées au préalable.
- » L'ancien propriétaire est un partenaire institutionnel stable et flexible : vente de gré à gré, négociation du montage, assistance pour les exemptions fiscales, adaptation du calendrier...
- » La superficie du site est parfaitement adaptée aux besoins prévisibles du lycée.
- » Le site est bien desservi par les transports publics (Mita line, Saikyo line, Arakawa line).
- » Le nouveau lycée est situé dans un environnement sain : zone résidentielle, en face d'une école élémentaire, à proximité d'une rivière.
- » Les deux tiers des bâtiments seront reconstruits et le tiers restant entièrement rénové. Les élèves travailleront donc dans un environnement neuf.
- » Les installations sportives sont nombreuses (piscine, tennis, espaces extérieurs de qualité, gymnase multifonctions, salle de judo, auditorium...). Elles serviront aux élèves dans le cadre des activités scolaires mais également dans le cadre de partenariats extra-scolaires.
- » Le potentiel de développement du site est important et permet d'envisager une installation de très longue durée dans des conditions idéales. Une fois les travaux achevés, le lycée pourra accueillir 1275 élèves et des extensions seront possibles à l'avenir.



2 - L'ACQUISITION ET LA LOCATION DU SITE

2.1 - Les négociations avec le gouvernement de Tokyo

Le Gouvernement de Tokyo vend normalement ses terrains par appel d'offres. Au-delà d'un certain montant les transactions doivent être approuvées par le conseil municipal. Dans le cas particulier de la relocalisation du lycée franco-japonais, il a accepté, exceptionnellement, de vendre le terrain de gré à gré, sous réserve :

- de ne traiter qu'avec l'État français.
- que le site soit utilisé pour un usage scolaire.
- que les bâtiments et le terrain soient achetés.
- de suivre strictement sa procédure.

Il convient de souligner que le Gouvernement de Tokyo s'est montré extrêmement flexible depuis le début du projet :

- il a accepté une procédure de gré à gré, ce qui est exceptionnel ;
- il a accepté une option acquisition (58%) / location (42%), ce qui est une première ;
- il a réservé ce terrain à la France depuis 2007, malgré d'autres propositions ;
- il a décidé de continuer la procédure, malgré l'impact de la crise, alors que toutes les autres ventes du Gouvernement de Tokyo ont été suspendues ;
- il nous a aidé à trouver des solutions pour éviter le paiement de toutes les taxes locales, y compris pendant la durée des travaux et le « lease back de Fujimi » ;
- il a accepté exceptionnellement de revoir le prix du terrain (fixé à 7,7 milliards de yens en 2007) et de refaire une évaluation en avril 2010 (décision du Gouverneur) ;
- il a accepté de percevoir un loyer inférieur à la valeur du marché.

2.2 - Le montage de l'opération

- L'État français a déjà vendu le site de Fujimi en site occupé (lease-back) et a acheté, grâce au produit de cette vente, une partie du site de Takinogawa. Le reste de ce nouveau site est loué par l'AEFE au Gouvernement de Tokyo.
- L'État français loue au lycée la partie du site dont il est propriétaire pour une somme symbolique, comme c'est le cas actuellement pour le site de Fujimi.
- L'AEFE sous-loue la partie du site prise à bail au lycée qui paye directement ce loyer au Gouvernement de Tokyo.
- Le lycée rénove et adapte le site de Takinogawa pour un montant de 3.600 Myens.

Le **financement complémentaire est assuré par le lycée** (loyer et rénovation du site de Takinogawa) sur ses fonds propres et par la contraction d'un emprunt. Le montant des droits de scolarité a été adapté en conséquence et une augmentation de 15% a été fixée par le conseil d'administration de la fondation (5% à la rentrée 2008, 5% à la rentrée 2009 et 5% à la rentrée 2010).

Pour la mise en œuvre du projet, l'État et l'AEFE ont été assistés, à Tokyo, par des consultants spécialisés :

- Un cabinet d'avocats, White & Case, pour l'examen des aspects juridiques et fiscaux de l'opération et la rédaction des contrats.
- Un expert immobilier, Jones Lang Lasalle, pour la gestion de la vente de Fujimi et l'acquisition de Takinogawa.

- Un « project manager », Yamashita Sekkei, pour une assistance globale.

La procédure d'acquisition et de location du site :

- Fin mai/début juin : Remise de la demande d'acquisition.
- 30 juin 2010 : Confirmation officielle des prix d'acquisition et du loyer.
- 12 juillet 2010: Signature de la promesse de vente
- 4 – 7 Octobre 2010 : Présentation du dossier au conseil municipal et approbation.
- 21 Octobre 2010 : Signature des contrats et paiements.

2.3 - La rénovation et l'adaptation du site

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé par la fondation en juin 2009 avec la société d'architecture et d'ingénierie Yamashita Sekkei.

Son coût global a été établi, après études, à 3.589Myens TTC (avant le séisme du 11 mars 2011).

Les études sont terminées, le budget maximal et le calendrier ont été fixés, l'appel d'offres pour les travaux a été lancé début mai 2010 et le lauréat, Shimizu Corporation, a été sélectionné le 15 octobre 2010. Les travaux ont débutés le 1^{er} décembre 2010. L'installation dans les nouveaux locaux est prévue pour la rentrée de septembre 2012.

3 - APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DES ENTREPRISES

3.1 - Des projets prioritaires nécessitant des financements

Le Lycée français de Tokyo, l'Ambassade de France et la Chambre de commerce et d'industrie française du Japon font appel à la générosité des entreprises pour financer les projets suivants :

Rénovation et équipement de la piscine

La piscine actuelle sera rénovée et un système de chauffage de l'eau installé. Ce bassin de 25 mètres sur 7 lignes pourra alors être utilisé pendant plus de 4 mois en période scolaire – coût estimé : 60 millions de yen.

Création d'un auditorium

L'équipement complet de l'auditorium de 280 places, prévu dans le projet initial, est maintenant remis en question. Seuls les dons reçus permettront de le réaliser - coût estimé : 100 millions de yen.

C'est donc au moins 160 millions de yen qui sont nécessaires, et la CCIFJ vous serait très reconnaissante de bien vouloir étudier la possibilité de faire un don pour le projet Takinogawa 2012 (nouveau Lycée Franco-Japonais de Tokyo). Toutes les sommes récoltées trouveront une affectation vers un investissement de long terme dans le nouvel établissement, et prioritairement pour la piscine et l'auditorium.

3.2 - Montants des dons

Pour financer ces projets, nous proposons aux entreprises 5 montants de dons.

Diamond : 25 millions de yen, et plus

Platinum : 10 millions de yen, au moins

Gold : 5 millions de yen, au moins

Silver : 2 millions de yen, au moins

Bronze : 1 million de yen, au moins

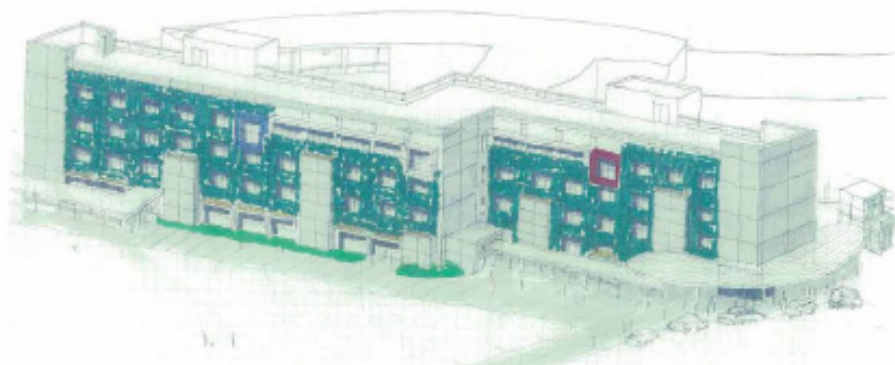
Les avantages liés à ces dons sont réels et très concrets :

- 40% de réduction d'impôts (corporate tax). Les dons faisant l'objet d'un plan dument enregistré par l'école, ils sont considérés comme une dépense courante sur le plan comptable;

- Exonération de droits de première inscription pendant une période de 5 années à partir de la rentrée 2011, valable pour 1 enfant par tranche de 1 million de yen de don, et ceci pour tout enfant de toute nationalité, dépendant de la société donatrice;

- Le nom de chaque société donatrice gravé sur le mur d'honneur à l'entrée du Lycée.

Ces dons peuvent être réalisés en deux fois puisque la campagne court sur les années fiscales 2011 et 2012 du lycée (du 1er avril 2011 au 31 mars 2013).





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 ET EUROPÉENNES
 AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON



lycée franco-japonais de Tokyo



Chambre de Commerce
 et d'Industrie Française du Japon
 在日フランス商工会議所

PROMESSE DE DON DONATION PLEDGE FORM

Nom de l'entreprise - Name of the company:

Nom et prénom du représentant pour le don - Name and surname of the representative for the donation

Titre - Title :

Téléphone - Telephone number :

Fax :

Email :

Je soussigné(e), fais la promesse de don suivante pour permettre le financement de la reconstruction de la piscine du nouveau lycée franco-japonais de Tokyo :

I, undersigned, pledge to make the following donation in order to enable financing the reconstruction of the swimming pool of the new Tokyo French-Japanese School:

Don Diamond : 25 millions de yen, et plus - Diamond donation (from ¥ 25 million)

Montant - Donation :

Don Platinum : 10 millions de yen, au moins - Platinum donation (from ¥ 10 million)

Montant - Donation :

Don Gold : 5 millions de yen, au moins - Gold donation (from ¥ 5 million)

Montant - Donation :

Don Silver : 2 millions de yen, au moins - Silver donation (from ¥ 2 million)

Montant - Donation :

Don Bronze : 1 million de yen, au moins - Bronze donation (from ¥ 1 million)

Montant - Donation :

Date & signature

Pour les dons, merci de renvoyer ce formulaire par email ou fax à l'attention de :

Thank you for returning this form by email or fax to:

MM Philippe Dumas & Xavier Jorge :

e-mail : philippe.dumas@lfjtokyo.org

Tel : +81 3 3261 0761

Fax : +81 3 3863 3526

Lycée franco japonais de Tokyo

1-2-43 Fujimi

Chiyoda-ku, 102-0071 Tokyo